



Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres votants : 13

Présents :

Céline AZNAR, Marie-Pierre CHANEL, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Mathias LAUGIER, Cécile PIERRE,

Absents :

Marianne BREVET (*pouvoir donné à Mme Danielle GUILLERMIN*)
 Chrystèle COURTHIAL (*pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET*)
 Frédéric WALLE (*pouvoir donné à M. Daniel GAMEIRO*)
 Kévin FLAMANT

Secrétaire de séance :

Raphaële FRISON

Rapporteur :

Cécile PIERRE

Objet : Budget Principal - Affectation des résultats de l'année 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Résultat de l'exercice 2025	RAR 2025	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-66 653.17 €	-207 800.00 €	(D)125 170.00 € (R) 5 800.00 €	-119 370.00 €	--393 823.17 €
Fonctionnement	395 490.92 €	174 931.78 €	/	/	570 422.70 €

Le résultat d'investissement cumulé est de – 274 453.17 € (à reprendre au 001 I/D du budget primitif 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	570 422.70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)	393 823.17€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 F/R du budget primitif 2026)	176 599.53€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00€

PRECISE que le résultat d'investissement 2025, 274 453.17 € (Déficit), sera repris au compte 001.

	Conseillère municipale	La secrétaire de séance
	Mme Cécile PIERRE	Mme Raphaële FRISON
Signature		